

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze
 En exercice : 14 Le 18 février à 18 heures 30
 Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
 Votants : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 février 2011

PRESENTS : MM. COUTEAU – MOUNIER - SAVIN - BARRAL –
 BOISSIER-DESCOMBES – BOIVENT – JAVELAUD – MERCIER –
 TEILLET

ABSENTS : MM. BOUDOIRE – ALLEGRE - CALVET – REMAUD –
 SUTRE

POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN
 M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

201107d

OBJET : Couverture internet par la société ALSATIS : Convention pour l'installation d'une base

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Charente a confié à la société ALSATIS l'étude et l'installation d'un réseau permettant la couverture internet de 100% des zones blanches et 90% des zones grises.

Pour la commune de JAULDES, l'étude fait apparaître l'installation de trois bases WIFI :

- une base dans le bourg de JAULDES, implantée sur mât en bois de 12 mètres de hauteur en limite du chemin communal des Loges. Celle-ci sera alimentée par panneaux photovoltaïques.
- une à Cherves, le long de la RD n°45, implantée sur un poteau d'éclairage public sous convention avec le SDEG 16.
- une hors emprise communale, au Breuil d'Anais, également implantée sur poteau bois en un lieu qui reste à convenir dans le détail.

Monsieur le Maire précise que la société ALSATIS restera propriétaire des installations et qu'elle versera un loyer annuel de 100 € pour l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la convention qu'il conviendrait de signer pour ce qui concerne l'installation dans le bourg ; elle serait conclue jusqu'au 10 septembre 2015 puis pourrait être reconduite tacitement tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, le projet proposé par la société ALSATIS
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention
- réitère sa volonté de voir l'ensemble de ses administrés pouvoir accéder aux mêmes services et réclame en ce sens qu'une couverture du village de Glange soit assurée dans les mêmes délais..

Fait à Jauldes, le 22 février 2011

Le Maire
Eric SAVIN

